



## CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU MERCREDI 25 SEPTEMBRE 2024

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Linda NAVET

N/Réf. : JLD/SG/LN/n° 24.090

Wimereux, le 19 septembre 2024

#### **- NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE -**

*(Article L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales)*

#### **DELIBERATION N° 20240925\_1 : DECISION MODIFICATIVE N° 2 POUR LE BUDGET DE LA VILLE DE WIMEREUX DE L'EXERCICE 2024.**

La décision modificative n° 2 de la Ville de l'exercice 2024 est jointe au dossier.

#### **DELIBERATION N° 20240925\_2 : DECISION MODIFICATIVE N° 1 POUR LE BUDGET CAMPING MUNICIPAL DE L'EXERCICE 2024.**

La décision modificative n° 1 du budget Camping municipal de l'exercice 2024 est jointe au dossier.

#### **DELIBERATION N° 20240925\_3 : REPRISE DE PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT COURANT - CONTENTIEUX.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'autoriser la reprise de la provision pour risques et charges de fonctionnement courant d'un montant de 15 000.00 € (*quinze mille euros*) dans le cadre du contentieux référencé TA n° 2105340 relatif à l'installation d'une grande roue quai Alfred Giard à l'été 2020.

#### **DELIBERATION N° 20240925\_4 : MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX - REQUALIFICATION DES QUAIS DU WIMEREUX - LANCEMENT DE LA PROCEDURE ET AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE.**

Dans le cadre du projet de modernisation des quais du Wimereux, l'aménagement des espaces publics doit faire l'objet d'un appel d'offre ouvert. Celui-ci a pour objet la réalisation des travaux de voirie, d'assainissement Eaux Usées - Eaux Pluviales, de réseaux divers nécessaires à la réhabilitation des quais du Wimereux pour le secteur 1 (place Albert 1er, quai Giard, secteur Baie Saint Jean). Sa durée est estimée à plus ou moins 15 mois maximum. Le montant du marché se situe entre 6 000 000 € H.T. (*six millions d'euros Hors Taxes*) et 6 350 000 € H.T. (*six millions trois cent cinquante mille euros Hors Taxes*) Comme le prévoit l'article L. 2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut charger le Maire de souscrire le marché déterminé avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché.

.../...

.../...

**DELIBERATION N° 20240925\_5 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL - AJOUT DE POSTE.**

Cette délibération va permettre à un agent du service Ressources, actuellement adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, d'être intégré au sein d'une filière administrative, sur un grade équivalent. Il s'avère donc nécessaire d'actualiser le tableau des effectifs.

**DELIBERATION N° 20240925\_6 : VENTE D'UNE LICENCE IV APPARTENANT A LA COMMUNE.**

La Commune est propriétaire d'une licence IV débit de boissons, acquise lors de la liquidation judiciaire du minigolf suite au décès de l'exploitant. La Commune n'a pas d'utilité à la conserver et demande au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable à la vente de ladite licence.

**DELIBERATION N° 20240925\_7 : RENOUELEMENT DU CLASSEMENT STATION CLASSEE DE TOURISME.**

Le classement de la Commune en station classée de tourisme arrive à échéance le 1<sup>er</sup> août 2025. Afin d'obtenir le renouvellement, il convient de déposer un dossier normalisé auprès de l'Etat. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à ce renouvellement.

**DELIBERATION N° 20240925\_8 : INSCRIPTION D'ITINERAIRES VELO TOUT-TERRAIN (VTT) AU PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE (PDIPR) - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL.**

Le Président du Conseil Départemental du Pas-de-Calais a informé Monsieur le Maire du souhait de la Communauté de communes de la Terre des 2 Caps d'inscrire le parcours VTT « Les Royons » au PDIPR. Le tracé de cet itinéraire passant sur la commune de Wimereux, il est demandé au Conseil Municipal d'exprimer son accord sur l'inscription au PDIPR.

**DELIBERATION N° 20240925\_9 : CONVENTION DE TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA REALISATION DE TRAVAUX D'EFFACEMENT DES RESEAUX (ELECTRICITE, ECLAIRAGE PUBLIC) - RUES SAINT EXUPERY ET GUYNEMER.**

Dans le cadre des travaux de réaménagement des rues Saint Exupéry et Guynemer, la Commune a sollicité la Fédération Départementale de l'Energie du Pas-de-Calais (FDE62) pour l'obtention d'une aide financière concernant les travaux d'effacement du réseau d'électricité et celui de l'éclairage public. Toutefois, la maîtrise d'ouvrage de ces travaux d'effacement relève de deux entités distinctes. Il est donc nécessaire de conclure une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage afin de désigner un maître d'ouvrage unique. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous les documents y afférents. .../...

.../...

**DELIBERATION N° 20240925\_10 : CONVENTION DE TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA REALISATION DE TRAVAUX D'EFFACEMENT DES RESEAUX (ELECTRICITE, ECLAIRAGE PUBLIC) - RUE GEORGES CLEMENCEAU - TRANCHE OPTIONNELLE 1.**

Dans le cadre des travaux de réaménagement de la rue Georges Clémenceau, la Commune a sollicité la Fédération Départementale de l'Énergie du Pas-de-Calais (FDE62) pour l'obtention d'une aide financière concernant les travaux d'effacement du réseau d'électricité et celui de l'éclairage public. Toutefois, la maîtrise d'ouvrage de ces travaux d'effacement relève de deux entités distinctes. Il est donc nécessaire de conclure une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage afin de désigner un maître d'ouvrage unique. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous les documents y afférents.

**DELIBERATION N° 20240925\_11 : CONVENTION DE TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA REALISATION DE TRAVAUX D'EFFACEMENT DES RESEAUX (ELECTRICITE, ECLAIRAGE PUBLIC) - RUE DE VERDUN - TRANCHE FERME.**

Dans le cadre des travaux de réaménagement de la rue de Verdun, la Commune a sollicité la Fédération Départementale de l'Énergie du Pas-de-Calais (FDE62) pour l'obtention d'une aide financière concernant les travaux d'effacement du réseau d'électricité et celui de l'éclairage public. Toutefois, la maîtrise d'ouvrage de ces travaux d'effacement relève de deux entités distinctes. Il est donc nécessaire de conclure une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage afin de désigner un maître d'ouvrage unique. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous les documents y afférents.

**DELIBERATION N° 20240925\_12 : AGRANDISSEMENT ET MODERNISATION DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE - ETUDE DE FAISABILITE, LANCEMENT DU PROJET.**

Les locaux de la bibliothèque municipale étant vétustes, trop petits et plus adaptés aux besoins actuels de la population, il convient d'agrandir et moderniser les lieux afin de maintenir la fréquentation et développer les services. Pour cela, la Ville va lancer, avec ses partenaires que sont le Conseil Départemental du Pas-de-Calais et l'Etat (DRAC des Hauts-de-France), une étude de besoin en faisant appel à un bureau d'étude qui définira le « projet culturel, scientifique, éducatif et social ». Le Conseil Municipal sera appelé à valider le projet et à autoriser Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires.

.../...

.../...

**DELIBERATION N° 20240925\_13 : AMENAGEMENT DE L'ENTREE DU CAMPING MUNICIPAL L'OLYMPIC - CREATION D'UN PORTAIL - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS.**

Dans le cadre de la rénovation du camping municipal l'Olympic, il est prévu de revoir son entrée en y implantant, dans un premier temps, un portail d'entrée. Ces travaux étant susceptibles d'être accompagnés par le Conseil Départemental du Pas-de-Calais, il sera demandé au Conseil Municipal de valider le projet et d'autoriser Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires.

**DELIBERATION N° 20240925\_14 : PLAN DE SECURISATION INFORMATIQUE 2024-2025 - DEMANDE DE SUBVENTIONS.**

Suite à un audit de cybersécurité commandité en 2022 afin d'évaluer la maturité de ses systèmes de protection contre les menaces numériques, la Ville a entrepris de nombreuses actions pour renforcer sa sécurité informatique. Des initiatives ont été mises en place pour améliorer les infrastructures réseau, sécuriser les données sensibles et adopter de meilleures pratiques de gestion des identités et des accès. Malgré ces efforts, la nécessité de continuer à progresser dans la sécurisation des systèmes informatiques demeure cruciale, notamment face à l'évolution constante des menaces numériques. Pour consolider ces avancées et s'assurer que les mesures mises en œuvre atteignent leur plein potentiel, la mairie souhaite maintenant mettre à jour la note de l'audit de cybersécurité initial. Un projet a été défini avec la société ODC visant à réévaluer la posture de sécurité actuelle, en tenant compte des corrections et améliorations apportées depuis 2022. En outre, la mairie reconnaît l'importance de la sensibilisation et de la formation continue des collaborateurs face aux risques numériques. Ce plan d'actions étant susceptible d'être accompagné dans le cadre de l'appel à projets France 2030 « Projets d'innovation en Hauts-de-France », il sera demandé au Conseil Municipal de valider le projet et d'autoriser Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires.

**DELIBERATION N° 20240925\_15 : COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN VERTU DE LA DELIBERATION N° 2023\_07\_12\_36 DU 07 DECEMBRE 2023.**

Monsieur le Maire rendra compte des décisions prises dans le cadre de sa délégation de pouvoir, depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

Vu, le D.G.S.



Le Maire de Wimereux,  
**Jean-Luc DUBAËLE.**

